

RÉALISATIONS YACHTMASTER de VOILE CANADA

Les réalisations YachtMaster de Voile Canada reconnaissent les plaisanciers qui ont obtenu leurs brevets de croisière de Voile Canada et ont accumulé beaucoup de temps en mer.

YACHTMASTER HAUTURIER de VOILE CANADA

Pour obtenir cette réalisation, un chef de bord doit avoir démontré sa capacité à planifier et à exécuter, en tant que chef de bord, des voyages en mer sur un voilier, n'importe où dans le monde.

Conditions préalables

Brevets Apprentissage de la croisière de Voile Canada :

Croisière élémentaire, Croisière intermédiaire, Croisière avancée et Croisière hauturière;

Navigation côtière élémentaire, Navigation côtière intermédiaire, Navigation avancée et Navigation astronomique;

CRO(M) VHF avec endossement ASN;

Secourisme général avec RCR (niveau A ou plus avancé) reconnu nationalement;

Carte de conducteur d'embarcation de plaisance;

Temps et expérience en mer

Un minimum de 50 jours et 2 500 milles marins en tant que chef de bord, avec au moins une croisière admissible de 500 milles marins ou plus pendant lequel le voilier est à plus de 100 milles des côtes et avec au moins 72 heures consécutives. Le reste de la distance doit consister en des croisières en continu d'au moins 150 milles.

Pour être accepté comme croisière admissible, le candidat doit avoir été pleinement impliqué dans tous les aspects de la planification et de la réalisation de la croisière, notamment la sélection de la route, la planification de la navigation, la vérification et la préparation du voilier et de l'équipement, ainsi que l'organisation des quarts.

Autorité émettrice

Voile Canada

Les demandes doivent être validées et accompagnées d'une recommandation d'un instructeur-évaluateur croisière, d'une école de croisière ou d'une association de voile provinciale.

Le formulaire de demande et le journal se trouvent sous : Réalisations YachtMaster sur le site web de Voile Canada ainsi que dans les annexes du Manuel des pratiques et procédures – Apprentissage de la croisière / Apprentissage du bateau à moteur.

Les candidats retenus recevront un pavillon et une épinglette de Voile Canada et leur profil en ligne sera mis à jour pour refléter leur réalisation.